Procedure file

Informations de base

IMM - Immunité des députés	2011/2057(IMM)	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Georgios Toussas Sujet 8.40.01.03 Immunité des députés		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		22/03/2011
		PPE ZWIEFKA Tadeusz	

Evénements clés

21/11/2011	Vote en commission		
25/11/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0410/2011	Résumé
01/12/2011	Résultat du vote au parlement		
01/12/2011	Décision du Parlement	T7-0524/2011	Résumé
01/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2057(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/7/05640

Portail de documentation

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0410/2011	25/11/2011	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0524/2011	01/12/2011	EP	Résumé

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Georgios Toussas

En adoptant à lunanimité le rapport de Tadeusz ZWIEFKA (PPE, PL), la commission des affaires juridiques appelle le Parlement européen à lever l'immunité de Georgios TOUSSAS (GUE/NGL, EL).

La demande de levée de l'immunité émane du tribunal de première instance du Pirée, afin de pouvoir mener les poursuites pénales engagées à l'initiative du ministère public du tribunal du Pirée concernant une accusation d'abus de confiance.

Pour rappel, M. Toussas est accusé, conjointement avec 8 autres personnes, d'avoir sciemment détourné au bénéfice d'une tierce partie, et à concurrence d'un montant supérieur à 147.000 EUR, la propriété de la caisse de retraite de la marine marchande (NAT), une entité juridique de droit public, dont il exerçait la gestion. Le détournement aurait été commis par M. Toussas, en qualité de membre du conseil d'administration de la NAT, ce qui lui conférait un statut de salarié au regard du droit pénal grec.

Lors de son audition par la commission des affaires juridiques, le 10 octobre 2011, Georgios Toussas, a fait valoir que les poursuites pénales contre lui pourraient constituer une persécution politique à son égard. Toutefois, la commission n'a pas trouvé d'éléments de fumus persecutionis dans cette affaire.

En conséquence, la commission parlementaire recommande que le Parlement européen lève l'immunité parlementaire de Georgios Toussas.

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Georgios Toussas

Le Parlement européen a adopté une décision de levée de l'immunité de Georgios TOUSSAS (GUE/NGL, EL).

La demande de levée de l'immunité émane du tribunal de première instance du Pirée, afin de pouvoir mener les poursuites pénales engagées à l'initiative du ministère public du tribunal du Pirée concernant une accusation d'abus de confiance ayant entraîné un préjudice supérieur à 147.000 EUR

M. Georgios Toussas a fait valoir que les poursuites pénales contre lui pourraient constituer une persécution politique à son égard. Toutefois, il n'a été trouvé aucun élément pouvant laisser entendre quil y avait eu de cas de fumus persecutionis dans cette affaire.

En conséquence, le Parlement européen décide de lever l'immunité parlementaire de Georgios Toussas.